

Compte rendu de la séance du conseil municipal du 25 mars 2021

Présents : 13 (A noter que des obligations personnelles, ne permettront pas à Mme LACHÉ d'être présente à l'ouverture de la séance)

Absents : MM BONNICHON, VASSARD

Procurations : M. BONNICHON à Mme CHMIEL, M. VASSARD à Mme DINOCHEAU

Secrétaire de séance : M. DESLOGES

Election du président de séance : M DESLOGES est désigné à l'unanimité pour présenter le compte administratif.

Approbation du compte de gestion : Le compte de gestion et le compte administratif du budget communal étant rigoureusement identique, les membres du conseil approuvent à l'unanimité le compte de gestion.

Approbation du compte administratif : Le maire s'étant retiré, M. DESLOGES présente les résultats du budget communal de l'année 2020.

Fonctionnement :

Dépenses :	614 294.12 €
Recettes :	903 955.22 €
Excédents de clôture :	289 661.10 €

Investissement :

Dépenses :	284 271.87 €
Recettes :	317 594.20 €
Excédent de clôture :	33 322.33 €

Par vote, à l'unanimité des membres présents le conseil approuve le compte administratif par 13 voix.

Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020 : Après présentation des résultats, le conseil décide d'affecter les excédents sur le budget communal 2021.

Vote des taux d'imposition pour l'année 2021 : Le maire informe le conseil de la nouvelle méthode de calcul pour la taxe foncière sur le foncier bâti suite à la suppression de la taxe d'habitation. Les taux approuvés à l'unanimité sont les suivants :

Foncier bâti :	45%	Produit attendu :	348 975 €
Foncier non bâti :	54.77 %	Produit attendu :	35 327 €

Vote du budget primitif 2021 : Le maire présente la proposition de budget suivant.

Fonctionnement : équilibré en recettes-Dépenses à 1 071 835 €

Investissement : équilibré en recettes -Dépenses à 704 835 €

Après débat, notamment sur plusieurs questionnements d'ordre technique de la part de Mme DINOCHÉAU qui sans remettre en cause les chiffres s'interroge sur la méthode de présentation d'un budget, celui -ci est voté à bulletin secret à l'unanimité de 15 voix.

Questions diverses :

1. Le maire informe le conseil de la demande d'une association « *Reinfocovid* » qui sollicite l'autorisation d'effectuer à l'entrée des écoles et auprès des parents d'élèves une démarche afin de réaliser sur les enfants des tests de relevé du taux d'oxygène le matin et le soir qui pourrait en cas de variation remettre en cause le port obligatoire du masque.

Cette demande est rejetée par 14 voix contre et une abstention.

2. Dans le cadre scolaire, Mme CHMIEL rappelle le protocole sanitaire qui impose l'isolement obligatoire des enfants qui auraient de la fièvre ou manifesteraient des symptômes de maladie ressemblant à une contamination du COVID 19. Ce protocole n'a pas été rigoureusement respecté le 15 mars dernier.

3. Mme CHMIEL informe l'assemblée de la réception de plusieurs devis relatifs à la rénovation du site internet de la commune. Une étude comparative sera entreprise afin de choisir la meilleure offre.

4. Le maire informe de la proposition d'un contingent de 9 vaccins pour Monthou réalisé lundi 22 mars par la mairie de Montrichard. 9 personnes de plus de 75 ans ont pu en bénéficier.

5. Valérie VASLIN informe du résultat de la réunion préparatoire relative à l'organisation du passage le 1^{er} juillet du « tour de France ».

Une proposition d'animation par un intermittent du spectacle a été reçue pour un coût de 300 € pour une personne, ou 600 € pour 2 personnes.

6. Il est rappelé aux membres du conseil le résultat de l'opération « nettoyage des rives du Cher » réalisée le samedi 20 mars.

A 21 h 30 et n'ayant plus de questions, le maire lève la séance en invitant les conseillers à signer les registres budgétaires avant de partir.